



Assemblée générale

Distr. générale
22 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 104 c) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de juillet 2019 à juin 2020.

Pendant la période considérée, le Centre régional a continué d'aider les États Membres, à leur demande, ainsi que les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales et les organisations de la société civile en Afrique à promouvoir la paix, la sécurité, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armes de destruction massive et des armes classiques, notamment à empêcher que des acteurs non étatiques ne se procurent des armes de destruction massive. Grâce à ses ressources en matière d'information, de communication et de sensibilisation, il a également favorisé l'éducation pour la paix et fait connaître les efforts de désarmement que l'Organisation des Nations Unies et les États Membres mènent en Afrique.

Plus de 500 personnes originaires de 35 États Membres d'Afrique, dont de hauts fonctionnaires, des parlementaires, des agentes et agents responsables de la défense et de la sécurité, des jeunes, des femmes et des responsables de la société civile, ainsi que des membres des médias, ont participé aux activités de renforcement des capacités organisées par le Centre régional. D'autres parties prenantes de toute l'Afrique ont bénéficié de ces activités de manière indirecte. En outre, une quarantaine de membres du personnel de bureaux des Nations Unies et de missions de maintien de la paix ont également participé aux activités de renforcement des capacités que le Centre a organisées dans les domaines suivants : maîtrise des

* [A/75/50](#).



armements, désarmement, sécurité humaine, prévention de l'extrémisme violent et lutte contre la violence locale.

Par ailleurs, le Centre régional a continué de fournir un appui fonctionnel à l'Union africaine, notamment dans le cadre de l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, et aux 11 États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur les questions de désarmement. Il a facilité les réunions ministérielles et d'experts gouvernementaux que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale a organisées à Luanda en novembre 2019 et a collaboré avec plus de 10 organisations régionales africaines.

Le Secrétaire général remercie sincèrement les États Membres et les institutions qui ont apporté des contributions financières et en nature aux activités du Centre régional, qui a ainsi pu s'acquitter de son mandat. Il invite tous les États Membres et les autres parties prenantes à continuer d'apporter leurs contributions en vue de renforcer les activités du Centre. Il remercie particulièrement le Gouvernement togolais de l'appui de longue date qu'il apporte au Centre en tant que pays hôte.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 74/71, l'Assemblée générale a félicité le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique du soutien constant qu'il apporte aux États Membres dans la mise en œuvre d'activités de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération, au moyen de séminaires et de conférences, d'activités de renforcement des capacités et de formation, de la transmission d'un savoir-faire dans le domaine des politiques et sur le plan technique, ainsi que d'activités d'information et de sensibilisation aux niveaux régional et national.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, reprend les principales activités menées par le Centre de juillet 2019 à juin 2020 et contient un état financier du fonds d'affectation spéciale pour le Centre en 2019.

II. Rôle et mandat

3. Le Centre a été créé en 1986 à Lomé, en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région africaine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener dans la région une action de paix, de limitation des armements et de désarmement.

4. Le Centre s'emploie en priorité à contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, ce dont l'Assemblée générale a pris note dans sa résolution 74/71, dans laquelle elle s'est félicitée « des travaux menés par le Centre pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment l'objectif 16 relatif à la paix, à la justice et à la mise en place d'institutions efficaces, et la cible 16.4 relative à la réduction du trafic d'armes ».

III. Principaux secteurs d'activité

5. Durant la période considérée, le Centre a coopéré avec les États Membres et a fourni une assistance aux Membres qui en ont fait la demande, ainsi qu'aux organisations régionales et intergouvernementales et aux organisations de la société civile d'Afrique en matière de paix et de désarmement, en accordant une importance toute particulière à la lutte contre la prolifération et les flux illicites d'armes légères et de petit calibre et à leur prévention.

6. À cet effet, le Centre a continué de collaborer avec des organisations régionales et sous-régionales menant des activités sur le continent et s'est efforcé de travailler avec les bureaux des Nations Unies afin d'agir de façon concertée. En outre, à plusieurs occasions, des organisateurs de manifestations¹ ont sollicité l'appui du Centre pour ce qui est d'établir des ordres du jour, de dresser la liste des participants et de recommander la participation de spécialistes inscrits dans la base de données du Centre à ces manifestations.

7. Du fait des restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19), le Centre a rapidement multiplié les réunions en ligne de façon à poursuivre les échanges et les

¹ On citera notamment les organisateurs suivants : l'Autorité intergouvernementale pour le développement, Control Arms, la Fondation pour la recherche stratégique, le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre et le Gouvernement namibien.

consultations essentiels avec les États Membres, les entités des Nations Unies apparentées et d'autres parties prenantes.

A. Paix et sécurité

8. En juillet, le Centre a tenu plusieurs consultations avec les États Membres à la suite de l'atelier régional méthodologique de haut niveau consacré à la sécurité des élections en Afrique qui avait eu lieu les 24 et 25 juin dans les locaux du Centre et avait été organisé conjointement avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). L'atelier a réuni les chefs des composantes Police et Gendarmerie ainsi que d'autres responsables gouvernementaux du secteur de la sécurité et de la défense de 12 pays francophones et lusophones d'Afrique et les chefs des départements concernés de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Les participants ont échangé leurs points de vue et partagé leurs expériences sur les enjeux du maintien de l'ordre, de l'ordre public et de la sécurité en période électorale. Comme suite à cet atelier, le Centre s'est enquis auprès des participants des questions à examiner en vue d'un éventuel programme de renforcement des capacités en matière de sécurité des élections dans leur pays respectif, en tenant compte des cadres juridiques nationaux et internationaux et en mettant particulièrement l'accent sur les droits humains.

9. Du 7 au 12 juillet, le Centre a participé à deux missions interinstitutions dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo afin d'évaluer les conséquences de l'extrémisme violent et de déterminer quelles mesures prioritaires pourraient être prises pour aider les trois gouvernements et les populations locales touchées à prévenir l'extrémisme violent et à promouvoir la cohésion sociale.

10. Le 17 juillet, le Centre a organisé, à l'intention de 30 membres du YMCA-Togo, un séminaire de sensibilisation d'une journée portant sur la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, l'initiative visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme de désarmement du Secrétaire général et la prévention de l'extrémisme violent en Afrique. Dans le même esprit, le 29 juillet, le Centre a organisé un atelier avec l'appui du Département des affaires économiques et sociales afin de renforcer les moyens d'action de 30 participantes représentant des organisations de femmes face à la radicalisation de femmes et de filles dans les sociétés contemporaines.

11. L'Université de Lomé avait sollicité une aide afin de mettre en place des programmes de master professionnel dans les domaines suivants : conflits, paix et sécurité et gestion des traumatismes physiques et psychologiques après un conflit. Comme suite à cette demande, le Centre et l'UNITAR ont tenu plusieurs séances de consultation technique avec le président de l'Université et les membres de son cabinet. L'Université a pour ambition de créer un pôle d'excellence au profit de la région d'Afrique de l'Ouest en vue de proposer à des étudiants et à des praticiens africains des programmes de master concernant les conflits qui soient pratiques et de qualité. S'il donne de bons résultats, ce projet pourrait être réalisé dans d'autres régions d'Afrique.

12. Le 1^{er} octobre, le Centre a eu un échange de vues avec le chef du Secrétariat du Traité sur le commerce des armes au sujet de la coopération établie entre les deux entités et d'une éventuelle coopération future visant à faciliter la ratification du Traité par les États Membres d'Afrique et à aider ces États à faire en sorte que la législation nationale soit conforme aux dispositions du Traité. Par ailleurs, le 3 octobre, une réunion consultative a eu lieu avec un représentant du Ministère malgache de la

défense pour faire le point des progrès accomplis dans l'exécution d'un projet conjoint relatif à l'application du Traité sur le commerce des armes à Madagascar.

13. Du 1^{er} au 3 octobre, le Centre a participé à un atelier régional sur l'application du Traité sur le commerce des armes dans les États parties d'Afrique francophone organisé par le Gouvernement togolais avec le soutien financier du Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes.

14. Les 4 et 5 novembre, le Centre a participé, à Libreville, à la deuxième réunion des responsables de la coordination organisée à l'intention des conseillères et conseillers pour la paix et le développement et d'autres fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies chargés des questions concernant la paix et la sécurité en Afrique centrale. Lors de cette réunion, on a évalué l'efficacité de la présence de l'ONU et de ses activités de planification en Afrique centrale, examiné l'appel à la mise en place de partenariats lancé par le Secrétaire général et apporté une contribution à la réunion sur la présence de l'Organisation en Afrique centrale prévue en 2020, au niveau des décideurs. Le lendemain, le 6 novembre, à Libreville, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Centre régional et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont tenu une réunion consultative sur la synergie des actions menées par les trois entités des Nations Unies sur des sujets concernant le genre, la paix et la sécurité et la prévention de l'extrémisme violent partout en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad.

15. Du 25 au 29 novembre, le Centre a participé à la quarante-neuvième réunion du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Le Centre et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont fait une présentation sur l'état des activités de non-prolifération dans la sous-région, l'aboutissement d'un projet financé par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement visant à promouvoir la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa) dans le cadre de l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020. Le Comité consultatif permanent a recommandé vivement que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies appuie un projet qui succéderait à celui qui avait été achevé afin de consolider les progrès accomplis dans la ratification et la mise en œuvre effective de la Convention de Kinshasa, en mettant particulièrement l'accent sur l'appui institutionnel aux institutions nationales luttant contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, sur la promotion de la participation des femmes aux activités de désarmement, le renforcement des capacités aux fins de la mise en place, en Afrique centrale, de centres universitaires et de centres de formation spécialisés dans les domaines suivants : paix, sécurité, maîtrise des armements, désarmement et lutte contre la montée de l'insécurité maritime, la multiplication des activités mercenaires et l'expansion des réseaux criminels transnationaux, des milices armées et des groupes terroristes.

B. Armes légères et de petit calibre

16. La lutte contre les flux illicites d'armes légères et de petit calibre est l'une des grandes priorités du Centre, compte tenu de l'ampleur des dommages causés aux civils, à la cohésion sociale, à la paix et à la stabilité par la violence armée en Afrique résultant du détournement d'armes légères et de petit calibre.

17. Du 8 au 12 juillet, à Lomé, le Centre a organisé un atelier de formation des formateurs axé sur la sécurité physique et gestion des stocks, le marquage et

l'enregistrement des données auquel ont participé 35 formatrices et formateurs de différentes composantes des forces de défense et de sécurité togolaises dans le cadre d'un projet de marquage, de traçage et de gestion sécurisée des armes et des munitions au Togo et à Madagascar financé par le Japon. Le 7 août, à Atakpamé (Togo), la Commission nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre a lancé une campagne de sensibilisation à l'intention de responsables politiques, d'administrateurs et de responsables de la sécurité ainsi que de chefs coutumiers, de représentantes et représentants d'organisations de la société civile, de personnalités influentes et du grand public afin de les tenir informés des opérations de marquage des armes prévues dans un proche avenir.

18. Le 22 août, l'exercice national de marquage des armes appartenant aux membres de la police et de la gendarmerie, aux gardes forestiers, au personnel pénitentiaire et aux douaniers a été officiellement lancé au quartier général de la police à Lomé. Le 13 septembre, à l'issue de la première phase de l'exercice de marquage des armes, 98 % des armes appartenant à ces cinq composantes des forces de défense et de sécurité togolaises avaient été marquées.

19. Du 12 au 16 août, un programme de formation d'une semaine sur la gestion des armes et munitions dans un contexte de désarmement, de démobilisation et de réintégration en évolution a été organisé dans le cadre d'un projet conjoint du Département des opérations de paix et du Bureau des affaires de désarmement. Les séances consacrées à la théorie ont eu lieu dans les locaux du Centre, à Lomé, et les séances pratiques au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, à Accra. Cette formation a réuni des spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration affectés à six missions des Nations Unies ainsi que des membres du personnel du Service de la lutte antimines, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix et de l'Union africaine. Le Département des opérations de paix, le Bureau des affaires de désarmement et l'UNITAR ont organisé et facilité cette formation, avec l'appui technique du Small Arms Survey et de l'Équipe consultative pour les questions de gestion des munitions du Centre international de déminage humanitaire de Genève. Des observatrices et des observateurs du Centre de perfectionnement aux actions postconflictuelles de déminage et de dépollution de Ouidah (Bénin), de l'École de maintien de la paix Alioune Blondin Beye (Mali) et du Centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix (Togo) ont également suivi la formation.

20. Le 21 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, le Centre régional a aidé le Gouvernement togolais, par l'intermédiaire de la Commission nationale de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, à mener une activité de destruction d'armes et de munitions dans le cadre du projet de marquage des armes.

21. Du 25 au 27 septembre, à Malabo, le Centre a organisé un atelier sous-régional sur l'assistance judiciaire à l'intention des États parties à la Convention de Kinshasa. Cet atelier, financé par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, a rassemblé 40 participantes et participants des États membres de la CEEAC (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad), des experts internationaux des armes légères et de petit calibre et des représentantes et représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations sous-régionales. Après que les experts ont fait des exposés, les participantes et les participants ont examiné le cadre juridique et réglementaire des

États membres de la CEEAC et adopté un relevé de conclusions dans lequel figuraient des recommandations adressées aux États parties à la Convention.

22. Dans le cadre du même projet, le Centre a conduit des ateliers de validation sur les résultats des enquêtes relatives à l'état d'avancement de l'application de la Convention de Kinshasa réalisées dans 10 des 11 États membres de la CEEAC. Lors de chaque atelier national, 30 à 40 spécialistes des armes légères et de petit calibre et parties prenantes étaient réunis pour examiner les données et les meilleures pratiques regroupées dans un projet de guide d'application.

23. Le 6 novembre, une réunion de coordination a eu lieu à Libreville, au siège de la CEEAC aux fins de l'examen des rapports descriptif et financier périodiques relatifs au projet. La CEEAC et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ont participé à cette réunion. Un projet préliminaire destiné à succéder à ce projet a été élaboré et présenté lors de la réunion du Comité consultatif permanent tenue à Luanda du 25 au 29 novembre 2019.

24. Le 5 novembre, le Centre a participé à un atelier national sur l'application de la Convention de Kinshasa organisé à Brazzaville par le Cameroon Youths and Students Forum for Peace et financé par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements. L'atelier s'inscrivait dans le cadre du renforcement des capacités nationales, le Gouvernement de la République du Congo ayant exprimé le souhait de mettre officiellement en place une commission nationale de lutte contre les flux illicites d'armes légères et de petit calibre, notamment pour contribuer à la lutte contre la prolifération illicite de ces armes dans la région du Pool.

25. Les 20 et 21 novembre, à Kinshasa, le Centre a participé à une conférence régionale sur l'harmonisation de la législation interne des États d'Afrique centrale avec la Convention de Kinshasa et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Protocole relatif aux armes à feu). Cette conférence, que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a organisée en collaboration avec la CEEAC, a permis aux experts et aux représentants et représentants des pays, de mieux faire comprendre les synergies et les complémentarités entre le Protocole relatif aux armes à feu, la Convention de Kinshasa et d'autres instruments relatifs à la maîtrise des armements.

26. Les 5 et 6 décembre, à Addis-Abeba, le Centre a participé à la onzième réunion du Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. À cette occasion, les membres et les entités observatrices ont rendu compte des activités que chacun d'eux menait en Afrique, fait un état des lieux, examiné les difficultés rencontrées en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre et le désarmement, la démobilisation et la réintégration sur le continent et réexaminé le règlement du Comité directeur.

C. Armes de destruction massive

27. Le Centre régional a continué de mener des activités de sensibilisation aux questions touchant aux armes de destruction massive à l'intention des États Membres d'Afrique et des parties prenantes concernées, y compris la société civile et les médias. Il leur a notamment communiqué des informations, prodigué des conseils techniques et fourni une assistance aux fins de l'application des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, tels que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des

armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs visant à empêcher que celles-ci ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques, le processus de négociation visant un éventuel traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, dénommé Code de conduite de La Haye, un mécanisme destiné à prévenir la prolifération des missiles balistiques.

28. Le Centre régional a aidé le Service des armes de destruction massive du Bureau des affaires de désarmement et la Commission de l'Union africaine à organiser une réunion régionale à l'intention de 38 États d'Afrique parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui a eu lieu les 29 et 30 août à Addis-Abeba.

29. En collaboration avec la Fondation pour la recherche stratégique et avec l'appui financier de l'Union européenne, le Centre a préparé et organisé, sur le plan pratique, des séminaires et des missions d'experts axés sur le Code de conduite de La Haye, notamment un séminaire sous-régional tenu à Djibouti le 26 septembre à l'intention des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et une mission d'experts nationaux qui a eu lieu à Abidjan, le 12 décembre.

30. Le Centre a apporté un appui spécialisé pour faciliter un atelier régional sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires organisé à Accra les 4 et 5 mars et une manifestation coorganisée par la Nuclear Threat Initiative et le African Centre for Science and International Security. Par ailleurs, le Centre a poursuivi les consultations avec la Commission africaine de l'énergie nucléaire.

D. Information et sensibilisation

31. Le 21 septembre, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, le Centre a participé à une manifestation de sensibilisation des jeunes organisée à l'initiative du PNUD sur le thème retenu pour 2019, faisant le lien entre la paix, le désarmement et la protection de l'environnement.

32. Le Centre a poursuivi les activités de sensibilisation menées au moyen de son site Web et de ses comptes dans les médias sociaux, dont Twitter, Facebook et Flickr.

IV. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

33. En 2019, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 669 930 dollars. On trouvera en annexe des informations détaillées sur l'état du fonds d'affectation spéciale pour 2019.

34. Le Secrétaire général est particulièrement reconnaissant au Gouvernement togolais de son appui de longue date et de ses contributions financières au Centre. Il remercie aussi le Gouvernement japonais et l'UNITAR de leurs contributions financières.

35. Le Secrétaire général continue à inviter les États d'Afrique à verser des contributions financières et en nature au Centre régional, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance que les États Membres attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique que le Centre fournit.

36. Le Secrétaire général remercie tous les États Membres et les partenaires concernés des contributions et de l'appui qu'ils ont apportés au Centre régional afin que celui-ci puisse accroître l'assistance technique et l'aide au renforcement des capacités qu'il fournit aux États Membres de la région, conformément à son mandat.

B. Effectifs

37. Un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe)/Directeur(trice) du Centre (P-5), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et deux postes d'agent(e) des services généraux (agent(e) local(e) G-7 et G-6) sont financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Les frais afférents au personnel des projets sont couverts par les contributions volontaires.

V. Conclusion

38. Durant la période considérée, le Centre régional a continué de s'acquitter de son mandat pour aider les États Membres et les autres parties prenantes concernées. Ce faisant, il a noué et renforcé le partenariat établi avec l'Union africaine et plusieurs autres organisations régionales africaines afin de tirer parti de la valeur ajoutée de leurs mandats respectifs et de leur connaissance de leur zone géographique de responsabilité respective. Même s'il a continué de donner avant tout la priorité à la lutte contre la prolifération et les flux illicites d'armes légères et de petit calibre, le Centre a fourni une assistance sur toutes les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements.

39. Le Secrétaire général demande à nouveau aux États Membres et aux autres partenaires en mesure de le faire de fournir au Centre régional une aide financière et en nature, notamment par des contributions financières directes des États d'Afrique, nécessaires pour lui permettre de continuer à remplir efficacement son mandat et de répondre aux besoins des États Membres de la région. Le Secrétaire général encourage également les États à continuer de tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent de concert en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région.

Annexe

État du fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2019

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé au 1^{er} janvier 2019	2 088 334
Produits	
Contributions volontaires ^a	618 123
Autres transferts et allocations	51 807
Produits des placements	30 860
Produits divers	486
Total des produits	701 276
À déduire : charges et remboursements	
Frais généraux de fonctionnement	1 732 836
Remboursements ^b	382 910
Total des charges et des remboursements	2 115 746
Excédent/(déficit) pour l'année 2019	(1 414 470)
Excédent/(déficit) cumulés au 31 décembre 2019	673 864

^a Contributions volontaires versées en 2019, comme suit : 522 339 dollars (Japon), 95 784 dollars (Togo) et 51 807 dollars (UNITAR).

^b Remboursements, comme suit : 23 597 dollars (à la Suisse), 334 605 dollars (à l'Union européenne), 22 281 dollars (au Secrétariat du Traité sur le commerce des armes) et 2 427 dollars (à Action for Social and Economic Progress).